



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3565

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3565**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Enjeux et objectifs

La Métropole de Lyon a voté le 19 septembre 2016 son programme de développement économique 2016-2021. Ce programme affirme 4 ambitions majeures au service du développement de l'économie sur le territoire métropolitain : la Métropole fabricante, la Métropole apprenante, la Métropole attirante et la Métropole entraînée.

Dans sa dimension Métropole fabricante, le programme de développement économique fixe l'objectif stratégique de maintenir et développer le socle industriel qui est l'une des forces du territoire avec plus de 75 000 emplois dans 2 900 établissements industriels. Ce soutien au socle industriel implique de garantir les conditions d'implantation et de développement des sites de production et de recherche et développement au travers d'une offre immobilière et foncière adaptée aux attentes des entreprises. Il s'agit donc à la fois de préserver les espaces productifs du territoire, d'accompagner le renouvellement des ZI existantes et enfin de produire une nouvelle offre foncière à destination des activités industrielles.

Dans un contexte métropolitain nécessitant d'optimiser le foncier à vocation économique compte tenu de son coût et de sa disponibilité, le renouvellement des ZI existantes devient stratégique pour accueillir les développements industriels de demain. Pour y parvenir, une véritable co-production avec les entreprises et les professionnels de l'immobilier doit être mise en œuvre car le renouvellement des ZI suppose une action tant sur les espaces publics que sur les espaces privés et l'immobilier.

La requalification des voiries, la création de cheminements doux, la création d'espaces verts, le déploiement d'une signalétique homogène, l'adaptation de la desserte en transports en commun et l'arrivée de nouveaux services comme la fibre optique sont autant d'éléments nécessaires pour préserver l'attractivité des ZI et répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et de leurs salariés. C'est sur la base de cette attractivité renouvelée que s'appuieront les industriels pour réinvestir sur leurs sites et les acteurs immobiliers pour lancer des opérations de renouvellement de sites existants. La requalification des parcs et ZI s'inscrit donc pleinement dans l'ambition de maintenir et re-développer le socle industriel métropolitain.

II - Programme de requalification pour la période 2015-2020

Les 9 grandes ZI du territoire métropolitain concentrent près de 100 000 emplois et avec une surface de 5 300 ha représentent 80 % des espaces à vocation économique du territoire (Pélica/Poumeyrol/Sermenaz ; ZI La Mouche/ZI du Broteau ; ZI Lyon Nord ; ZI La Soie ; ZI La Rize ; ZI Meyzieu-Jonage ; ZI Mi-Plaine ; ZI Vallée de la Chimie ; ZI Lyon sud est).

La Métropole y déploie, depuis près de 20 ans, un dispositif de requalification, qui a financé, entre 2009 et 2014, plus de 35 opérations nouvelles de voirie et de signalétique pour un montant d'investissement de 16,5 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les ZI, un programme d'interventions a été défini pour la période 2015-2020, en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires.

Ce programme a été porté dans la délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015 relative à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole, en complément des projets d'aménagement de zones nouvelles.

Il tient compte des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés, des enjeux métropolitains et de la capacité des services de la Métropole à prendre en charge les travaux, dans un contexte financier contraint.

Il est complété d'une enveloppe dite "non territorialisée", qui permet à la collectivité d'intervenir de manière rapide et réactive aux sollicitations d'entreprises majeures du territoire. Cet ensemble s'intègre dans une offre de services complète et qualitative et fait l'objet d'un suivi précis et d'une évaluation régulière.

Ces interventions participent à l'objectif de soutien au socle industriel de l'agglomération, objectif réaffirmé par le programme de développement économique de la Métropole 2016-2021, approuvé par la délibération du Conseil n° 2016-1513 du 19 septembre 2016.

III - Programmation des opérations 2019-2021

Afin de poursuivre la mise en œuvre du programme 2015-2020, il est proposé d'approuver les individualisations complémentaires suivantes :

1° - Avenue des Frères Montgolfier et Blériot sur la ZI Mi-Plaine à Chassieu

La demande d'individualisation sur la ZI Mi-Plaine à Chassieu concerne le réaménagement des avenues Montgolfier et Blériot, qui en tant qu'axe principal de la ZI cumulent les rôles : de transit, de desserte principale d'Eurexpo pour les exposants, de desserte des industries et activités de la ZI (restaurants, banques, services automobiles, locations, etc.).

Elle vient compléter l'autorisation de programme partielle (financement des études) de 700 000 € délibérée en 2017 afin de mettre en œuvre les travaux sur 2020 et 2021. Cette individualisation permettra de requalifier l'ensemble des 2 avenues. Cette opération d'ensemble permettra d'apporter un nouveau dynamisme de la zone, de minimiser l'impact des travaux vis-à-vis de la circulation générale, et de réaliser une économie d'échelle, les critères d'aménagement sur les 2 avenues étant identiques.

Le projet prévoit de conserver la circulation à double voie dans les 2 sens afin de préserver la fluidité de circulation, notamment, pendant les périodes de salon. L'emprise importante (>20 m) permet d'intégrer des places de stationnement pour véhicules légers, des arbres d'alignement et un aménagement différencié pour les déplacements modes doux.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 4 655 000 €.

2° - Avenue du Docteur Schweitzer sur la ZI Meyzieu-Jonage à Meyzieu

La demande d'individualisation sur la ZI Meyzieu-Jonage concerne le réaménagement de l'avenue du Docteur Schweitzer. Elle vient compléter l'autorisation de programme 3 200 000 € délibérée en 2016. Cette individualisation complémentaire permettra de réaménager l'avenue sur toute sa longueur, c'est-à-dire de part et d'autre de la plateforme du tramway et non seulement au sud de celle-ci. Les travaux seront mis en œuvre en 2020 et 2021.

Le projet sur l'avenue du Docteur Schweitzer vise à remettre à niveau l'accessibilité et l'image de la zone historique, particulièrement dégradées, d'assurer des conditions d'exploitation acceptables pour les entreprises, d'assurer la sécurisation de tous les déplacements et d'apaiser la circulation poids lourds. L'emprise importante de la voie (18-20 m selon les secteurs), permet d'intégrer dans le profil une bande plantée, des cheminements piétons et modes doux ainsi que des places de stationnement.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 450 000 €.

3° - Interventions non territorialisées

La demande d'individualisation pour l'enveloppe non territorialisée vise à prendre le relai de la précédente individualisation délibérée en 2016. Elle permettra de répondre aux besoins d'aménagements spécifiques en lien avec des projets de développement ou des problématiques de sécurité aux abords des sites d'entreprises majeures du territoire métropolitain (comptes clés notamment industriels).

Pour mémoire les principales opérations mises en œuvre en 2018 et à mettre en œuvre sur 2019 sont les suivantes :

- réaménagement du carrefour sur la voie romaine pour absorber l'augmentation du trafic autour du site Biomérieux à Craponne,
- sécurisation de l'accès au site Renault Trucks rue Pierre Cot à Saint Priest,
- aménagement d'une aire de retournement pour la mise en place d'une navette autonome pour desservir les entreprises de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes (notamment Eiffage énergie système),
- aménagement d'un quai bus pour la desserte du siège Biomérieux à Marcy l'Etoile,
- réaménagement du carrefour des Maraudeurs à Bron pour absorber l'augmentation du trafic autour du site Bobst,
- sécurisation des flux piétons entre les sites Renault Trucks / Technicentre SNCF et le pôle d'échange multimodal gare de Vénissieux,
- sécurisation des flux modes doux autour du site General Electric Super Grid à Villeurbanne,
- sécurisation des flux piétons autour du site Campingaz à Saint Genis Laval.

L'autorisation de programme sollicitée sur les interventions non territorialisées doit aussi permettre de répondre à d'autres sollicitations, venant compléter ce programme, si nécessaire.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 980 000 €.

Il est donc proposé au Conseil une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme dédiée à la requalification des zones d'activité et industrielles de la Métropole à hauteur de 6 085 000 € pour l'ensemble de ces 3 opérations ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'interventions sur les ZI de Mi-Plaine à Chassieu et de Meyzieu-Jonage à Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant de 6 085 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P01O0888 : 4 655 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2 175 000 € en 2020,
- . 2 400 000 € en 2021,
- . 40 000 € en 2022
- . 40 000 € en 2023,

l'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 7 493 313,19 €,

- n° 0P01O0895 : 450 000 € en 2021,

l'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 6 103 384,52 €,

- n° OP01O2115 : 980 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- . 320 000 € en 2019,
- . 660 000 € en 2020,

l'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 3 009 434,17 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.